



Note d'unité

Centre bus des Bords de Marne I N°2019-90

Décision du 8 janvier 2020

Décision n° BUS/MRB 2019-90 du 8 janvier 2020

Portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne, au personnel d'encadrement de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne

Le directeur de l'unité opérationnelle centre bus des Bords de Marne,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-49 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-47 consentie le 8 octobre 2019 par le directeur du département BUS au directeur de l'unité opérationnelle centre bus des Bords de Marne ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2019-D-0539 consentie le 1^{er} octobre 2019 par le directeur du département MRB au directeur de l'unité opérationnelle centre bus des Bords de Marne ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Monsieur Régis GILLET, responsable ressources humaines, ou à
- Madame Virginie OSSET, assistante ressources humaines, ou à
- Monsieur Aurélien TASTYRE, responsable transport, ou à
- Monsieur Christophe RINGUET, responsable voirie, ou à
- Monsieur Eric MEUWESE, responsable opérationnel, ou à
- Monsieur Benjamin SEGRE, responsable maintenance du site de Neuilly, ou à
- Monsieur Jérôme GRANDJEAN, responsable maintenance du site de Bussy, ou à
- Monsieur Thomas LECOCQ, responsable d'équipe de ligne, ou à
- Monsieur Stéphan KACZMAREK, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Laurent GARDONI, responsable prévention sécurité.

A l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS 2018-113 du 28 janvier 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 8 janvier 2020

Philippe LEVANG
Directeur du centre bus des Bords de Marne